



Indemnité d'occupation et loyers impayés

Par **audrey1980**, le **23/12/2012 à 10:48**

Bonjour j'ai une dette de loyers de 1700 EUROS je viens de régler 600 euros et ai demandé à ma banque de virer la somme de 1000 euros à mon bailleur social le 3 janvier 2013 Mon bailleur me réclame une indemnité d'occupation et le loyer du même montant. Lorsque j'aurai réglé cette dette pourront-ils toujours me réclamer cette indemnité d'occupation? Merci de ma répondre

Par **vanceslas**, le **23/12/2012 à 16:31**

Bonjour une indemnité d'occupation est réclamée au locataire quand il aurait dû quitter l'appartement alors qu'il se maintient dans les lieux car accepter un loyer pour le bailleur correspondrait à un accord tacite de renouvellement de bail. Ce qui n'exclut pas pour le bailleur de réclamer les loyers en retard constituant une dette. Dans votre cas le bailleur n'a-t-il pas entamé une procédure d'expulsion? si ce n'est pas le cas et que vous apurerez votre dette non cela ne se cumulera pas bonnes fêtes à vous

Par **audrey1980**, le **23/12/2012 à 18:15**

MALheureusement le bailleur a engagé une procédure d'expulsion

Par **vanceslas**, le **23/12/2012 à 21:46**

Bonsoir si vous apurez rapidement peut être retirera t'il sa demande d'expulsion? bonnes fêtes quand même

Par **audrey1980**, le **24/12/2012** à **07:31**

MERCI Bonnes fetes à vous